



Le 07 avril 2020

## Comment Thales gère le confinement de ses Salariés

Le 26 mars 2020, les 4 organisations syndicales représentatives du groupe Thales et la Direction signaient un accord portant sur les mesures à mettre en place dans les entreprises du Groupe pour faire face à l'épidémie de covid19.

Notre volonté, exprimée dans le préambule de cet accord, est de protéger les salariés **en participant à l'effort national de non propagation du covid19 et de baisse du taux de mortalité lié à la Pandémie**. Seules les activités critiques et vitales, devaient être maintenues, après avoir mis en place toutes les mesures sanitaires de protection pour les salariés devant se rendre sur leur lieu de travail. Ainsi peut-on citer la fabrication de détecteur pour l'imagerie médicale très utilisée dans la lutte contre ce virus, ou de sécurité comme le maintien opérationnel des hélicoptères de la protection civile. Par ailleurs, notre accord affirme que le télétravail doit être privilégié au maximum.

Afin de respecter le confinement nécessaire à la situation sanitaire, et éviter que la majorité des salariés n'ait à se déplacer en prenant le risque de propagation du virus COVID-19, nous avons accepté des mesures exceptionnelles permettant d'anticiper sur l'utilisation des reliquats de congés payés, de jours de RTT ou encore le recours à de l'activité partielle.

Mais dès le 30 mars 2020 nous observons des pressions exercées dans les établissements du Groupe pour remettre en route l'outil de production, avec comme première priorité, la santé économique et financière du groupe. C'est ainsi que les Plans de Continuité des Activités se sont transformés en Plan de reprise progressive des activités avant même que le gouvernement évoque la fin du confinement.

Pour nos 4 organisations syndicales, une telle sortie du confinement est contraire à l'objectif premier de notre accord. Cela est prématuré, grave de conséquence et de nature à ruiner les efforts consentis par l'ensemble des citoyens en restant confinés.

Nous avons par conséquent interpellé ce 1<sup>er</sup> avril 2020 les dirigeants du Groupe, par une lettre ouverte aux membres du Comité Exécutif de Thales, leur demandant d'intervenir rapidement pour appliquer cet accord dans son esprit et sa lettre, afin de participer à l'effort national de non propagation du COVID-19 en protégeant les salariés du Groupe par un confinement maximum et par conséquent leur famille et au-delà toute la population.

Nous ne pouvons tolérer que les intérêts économiques du Groupe passent avant les questions de santé et de sécurité et des efforts réalisés quotidiennement par tous les professionnels de santé et toutes celles et ceux indispensables pour avancer dans cette période critique.

CFDT

CFE-CGC

CGT

CFTC

A. COGNIEUX

J. CALZADO

G. LEWANDOWSKI

V. MICHAUT